

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1770

Approbation du tarif "journée à la montagne" dans le cadre des accueils de loisirs Divertisport et modification du Règlement Intérieur

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1770 - APPROBATION DU TARIF "JOURNEE A LA MONTAGNE"
DANS LE CADRE DES ACCUEILS DE LOISIRS
DIVERTISPORT ET MODIFICATION DU REGLEMENT
INTERIEUR (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 30 décembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Je vous rappelle que les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) « Divertisport », gérés par la Direction des Sports de la Ville de Lyon (Service Animation Sportive), accueillent les enfants de 6 à 16 ans, pendant les vacances scolaires, à l'exception des vacances de fin d'année.

Ces accueils sans hébergement ont pour vocation de favoriser l'accès du plus grand nombre aux pratiques sportives et de permettre aux enfants de découvrir une grande variété de disciplines sportives.

Dans chaque centre, un projet pédagogique est mis en œuvre, établi en lien avec le Projet Educatif Territorial (PEDT) de la Ville de Lyon.

Les accueils de loisirs Divertisport reçoivent chaque année un public plus nombreux, au sein de neuf centres répartis sur le territoire de la ville.

Pendant l'année 2015, 8 281 semaines d'activités ont été vendues, soit environ 40 500 journées enfants.

A compter de l'hiver 2016, une journée à la montagne sera proposée aux enfants souhaitant pratiquer des activités de neige ou de pleine nature.

Les familles auront donc deux choix :

- La semaine d'activité Divertisport « classique » au sein des équipements sportifs de la Ville de Lyon.

- La semaine d'activité Divertisport classique agrémentée d'un déplacement dans le Haut Jura pour une journée ; ce déplacement permettra de pratiquer le ski nordique, la raquette et les jeux de neige. En cas de manque d'enneigement, cette sortie sera maintenue avec, en remplacement, des activités de moyenne montagne : course d'orientation, randonnée, découverte du milieu... Cette prestation comprend le transport, la location du matériel et la mise à disposition d'un site de restauration.

Dès lors, je vous propose que cette activité donne lieu à une tarification complémentaire, adossée au quotient familial municipal conformément aux tarifs Divertisport.

Le tarif applicable pour une semaine incluant la « journée montagne » correspondra donc à la tarification d'une semaine « classique », en fonction du Quotient Familial, à laquelle on ajoute l'équivalent d'une journée supplémentaire.

La semaine avec l'activité ski correspondra donc au tarif d'une semaine de 6 jours. Cette tarification se justifie par les coûts supplémentaires liés à la mise en œuvre de cette nouvelle prestation (location salle, location matériel, transports supplémentaires...).

Le tarif proposé pour une semaine avec « journée à la montagne » sera le suivant :

Tarif semaine « classique » 2016		
	Mini	Maxi
Q1	9,3	
Q2	9,3	33
Q3	33	45,2
Q4	45,2	53,75
Q5	53,75	67,2
Q6	67,2	

Tarif semaine avec «journée montagne» 2016		
	Mini	Maxi
Q1	11,15	
Q2	11,15	39,6
Q3	39,6	54,2
Q4	54,2	64,45
Q5	64,45	80,6
Q6	80,6	

Par ailleurs, le Règlement Intérieur existant à ce jour doit subir quelques modifications afin de tenir compte des évolutions des dispositifs opérés au sein de la Ville de Lyon. Il est donc nécessaire de redéfinir un cadre de fonctionnement précis pour la bonne compréhension des usagers utilisant ce service.

Les principales évolutions portent sur la prise en compte :

- du dossier administratif commun (DAC) mis en œuvre à la rentrée 2014 ;
- du cadre défini par le PEDT ;
- de l'élargissement de l'offre de restauration (repas sans viande) ;
- des nouvelles modalités de remboursement, en particulier lors des déplacements à la montagne.

Vu ledit Règlement Intérieur ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Sports, Jeunesse, Vie associative ;

DELIBERE

1 – Le nouveau tarif pour la semaine avec « journée à la montagne », dans le cadre des accueils de loisirs Divertisport est approuvé comme suit :

Tarif semaine « classique » 2016		
	Mini	Maxi
Q1	9,3	
Q2	9,3	33
Q3	33	45,2
Q4	45,2	53,75
Q5	53,75	67,2
Q6	67,2	

Tarif semaine avec «journée montagne» 2016		
	Mini	Maxi
Q1	11,15	
Q2	11,15	39,6
Q3	39,6	54,2
Q4	54,2	64,45
Q5	64,45	80,6
Q6	80,6	

2 - Le Règlement Intérieur Divertisport est approuvé.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. CUCHERAT